CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA MATANIE

MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 07 décembre 2020 à 19h00 par conférence téléphonique conformément aux exigences du Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation et ce, dû au COVID-19, tenue au bureau municipal situé au 151 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité formant quorum sous la présidence de Monsieur Andrew Turcotte, maire.

PRÉSENTS : MONSIEUR ANDREW TURCOTTE, MAIRE

MADAME SANDRA BÉRUBÉ, CONSEILLÈRE

MADAME DIANE MARCEAU, CONSEILLÈRE

MADAME TITA ST-GELAIS, CONSEILLÈRE

MONSIEUR BERNARD HARRISSON, CONSEILLER

MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

ABSENT : MONSIEUR ÉRIC NORMAND, CONSEILLER

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-12-01**

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l’ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l’ordre du jour tout en maintenant l’item *divers* ouvert.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-12-02**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 02 NOVEMBRE 2020**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 02 novembre 2020 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 02 novembre 2020 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-12-03**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 30 NOVEMBRE 2020**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 30 novembre 2020 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de cent-cinquante-cinq-mille-deux-cent-vingt-et-un-dollars et cinquante-trois-cents (155,221.53$) de déboursés et de huit-mille-cent-soixante-quatre-dollars et soixante-dix-neuf-cents (8,164.79$) de salaires;

° QUE ces dépenses sont imputées au fonds d’administration de la Municipalité de Sainte-Félicité représentant un grand total de cent-soixante-trois-mille-trois-cent-quatre-vingt-six-dollars et trente-deux-cents (163,386.32$).

*Certificat de disponibilité de crédits*

*Je, soussigné, Yves Chassé, g.m.a., directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité certifie conformément à l’article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.*

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Il n’y a aucune dépense autorisée par délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-12-04**

**DÉPÔT-DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE conformément à l’article 360.2 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, chaque membre du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a déposé une déclaration d’intérêts pécuniaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE prendre acte de fait du dépôt de la divulgation des intérêts pécuniaires de Monsieur Andrew Turcotte au poste de maire;

DE prendre acte de fait du dépôt de la divulgation des intérêts pécuniaires de Madame Sandra Bérubé au poste de conseillère numéro 1;

DE prendre acte de fait du dépôt de la divulgation des intérêts pécuniaires de Monsieur Éric Normand au poste de conseiller numéro 2;

DE prendre acte de fait du dépôt de la divulgation des intérêts pécuniaires de Madame Diane Marceau au poste de conseillère numéro 3;

DE prendre acte de fait du dépôt de la divulgation des intérêts pécuniaires de Madame Tita St-Gelais au poste de conseillère numéro 4;

DE prendre acte de fait du dépôt de la divulgation des intérêts pécuniaires de Monsieur Bernard Harrisson au poste de conseiller numéro 5;

DE prendre acte de fait du dépôt de la divulgation des intérêts pécuniaires de Monsieur Fidélio Simard au poste de conseiller numéro 6.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-12-05**

**DÉPÔT-REGISTRE DE DÉCLARATIONS D’UN AVANTAGE REÇU OU ACCEPTÉ PAR UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE L’ARTICLE 6 DE LA LOI SUR L’ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier doit déposer au Conseil municipal, un extrait du registre public des déclarations faites, par un ou des membre (s) du conseil, en vertu de l’article 6 de la *Loi sur l’éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1), depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait du registre a été déposé;

CONSIDÉRANT QU’il convient de rappeler que les membres du conseil doivent, en vertu de l’article 6, alinéas 2 de la *Loi sur l’éthique*, faire une déclaration écrite auprès du secrétaire-trésorier lorsqu’ils ont reçu un don, une marque d’hospitalité ou tout autre avantage :

° Qui n’est pas de nature purement privée ou

° Qui peut influencer l’indépendance ou compromettre l’intégrité

ET

° Qui excède la valeur fixée par le *Code d’éthique et de déontologie des élus* adopté par le conseil, laquelle ne peut être supérieure à 200.00$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers :

° DE prendre acte de fait que le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité a informé le Conseil municipal a informé le Conseil municipal qu’aucune déclaration n’a été faite par les élus.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-12-06**

**AUTORISATION-PAIEMENT DE DEUX (2) SEMAINES DE VACANCES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier va prendre deux (2) semaines de congé de maladie en décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier demande au Conseil municipal de lui payer ses deux (2) semaines de vacances annuelles prévues en décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le paiement des deux (2) semaines de vacances annuelles du directeur général et secrétaire-trésorier.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-12-07**

**AUTORISATION-REMBOURSEMENT D’UN MONTANT DE 5,500.00$ AU FOND DE ROULEMENT À MÊME LE BUDGET 2020**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire rembourser un montant de cinq-mille-cinq-cents (5,500.00$) au fond de roulement à même le budget 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le remboursement d’un montant de 5,500.00$ au fond de roulement à même le budget 2020.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-12-08**

**APPROBATION DE REDDITION DE COMPTES-PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE-SOUS-VOLET-PROJETS PARTICULIERS D’AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE-SUBVENTION 50,000.00$**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance des modalités d’application du volet Projet particuliers d’amélioration (PPA) du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) et s’engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d’aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l’année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l’année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l’acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu’il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l’aide tel qu’il apparaît à la lettre d’annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve les dépenses d’un montant de 89,673.74$ relatives aux travaux d’amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du Ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu’en cas de non-respect de celles-ci, l’aide financière sera résiliée.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-12-09**

**AUTORISATION-RÉSERVE DE FONDS DU BUDGET 2020-MONTANT DE 5,000.00$-TEU**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire réserver un montant prévu au budget 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité réserve le fond et autorise le transfert du montant suivant dans le poste réserve financière, soit :

Un montant de 5,000.00$ du poste budgétaire numéro #02-41400-521 dans le poste réserve financière numéro # 55-93000-000.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-12-10**

**DÉPÔT-LISTE DES ARRIÉRAGES DE TAXES MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé au Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité la liste des arriérages de taxes municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° DE prendre acte de fait du dépôt de la liste des arriérages de taxes municipales.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-12-11**

**ADJUDICATION DE SOUMISSIONACQUISITION D’UN DÉFIBRILLATEUR CARDIAQUE**

CONSIDÉRANT QU’une demande de soumission de gré à gré a été lancée par le directeur général et secrétaire-trésorier pour l’acquisition d’un défibrillateur cardiaque avec support mural et sac de transport;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance de la seule soumission reçue, soit :

° Cardio Choc : défibrillateur : 1,679.00$+taxes

Sac de transport : 97.00$+taxes

Support mural : 104.00$+taxes

TOTAL : : 1,880.00$+taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° D’adjuger la soumission en faveur de Cardio Choc pour l’acquisition d’un défibrillateur cardiaque avec sac de transport, support mural au montant de 1,880.00$ plus les taxes en vigueur;

° QUE le montant pour le paiement soit pris dans le montant d’aide accordée par l’Agence municipale 9-1-1 pour l’exercice financier 2019.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-12-12**

**ADJUDICATION DE SOUMISSION-INSTALLATION D’UN SYSTÈME DE TRANSFERT DE GÉNÉRATRICE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT QU’une demande de soumission de gré à gré a été lancée par le directeur général et secrétaire-trésorier pour l’installation d’un système de transfert de génératrice au Centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance de la seule soumission reçue, soit :

° Entreprises d’Électricité G. Ouellet inc. : 4,590.00$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° D’adjuger la soumission en faveur de Les Entreprises G. Ouellet inc. pour l’installation d’un système de transfert de génératrice au Centre communautaire au montant de 4,590.00$ plus les taxes en vigueur;

° QUE le montant pour le paiement soit pris dans le montant d’aide accordée par l’Agence municipale 9-1-1 pour l’exercice financier 2019.

**ACQUISITION D’UNE GÉNÉRATRICE**

Une demande de soumission de gré à gré a été lancée mais aucune soumission n’a été reçue par la municipalité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-12-13**

**ADJUDICATION DE SOUMISSION-REMPLACEMENT DE LUMIÈRES DE LA PATINOIRE-AIDE FINANCIÈRE FDT**

CONSIDÉRANT QU’une demande de soumission de gré à gré a été lancée par le directeur général et secrétaire-trésorier pour le remplacement de lumières de la patinoire;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux de remplacement de lumières font partie du projet du FDT de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance de la seule soumission reçue, soit :

° Entreprises d’Électricité G. Ouellet inc. : 3,764.00$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° D’adjuger la soumission en faveur de Les Entreprises G. Ouellet inc. pour le remplacement de lumières de la patinoire au montant de 3,764.00$ plus les taxes en vigueur.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-12-14**

**DEMANDE DE DÉNEIGEMENT-ROUTE DE L’ANSE-À-LA-CROIX-MONSIEUR GILLES ST-LAURENT**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance d’une correspondance du 1er décembre 2020 de Monsieur Gilles St-Laurent demandant à la municipalité l’autorisation afin qu’il puisse effectuer le déneigement de la route de l’Anse-à-la-Croix pour se rendre à son chalet;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris en considération la demande formulée par Monsieur Gilles St-Laurent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise Monsieur Gilles St-Laurent à effectuer le déneigement de la Route de l’Anse-à-la-Croix avec son équipement de déneigement et ce, à ses frais;

° QUE la Municipalité de Sainte-Félicité se dégage de toute responsabilité;

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité demande à Monsieur Gilles St-Laurent de fournir à la direction municipale, une preuve de couverture de responsabilité de son assureur conditionnelle à l’autorisation accordée.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-12-15**

**DÉNEIGEMENT-ROUTE DE LA GRANDE COULÉE-DEMANDE À MONSIEUR GUILLAUME ST-PIERRE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité n’a reçu aucune demande d’autorisation de déneigement de la Route de la Grande Coulée par Monsieur Guillaume St-Pierre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité demande à Monsieur Guillaume St-Pierre d’aviser par écrit d’ici le 31 décembre 2020 la municipalité afin d’obtenir une autorisation pour effectuer le déneigement au cour de la saison hivernale 2020-2021 avec son équipement la Route de la Grande Coulée pour se rendre à son domicile à ses frais et de fournir une preuve de couverture de responsabilité de son assureur;

° QUE si la Municipalité ne reçoit aucune demande écrite d’ici le 31 décembre 2020, aucune autorisation ne sera accordée et le déneigement ne pourra se faire sans avoir obtenu au préalable l’autorisation requise.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-12-16**

**DÉNEIGEMENT-ROUTE DU 3E RANG LABRIE-DEMANDE À MONSIEUR MARTIN DI TOMASO**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité n’a reçu aucune demande d’autorisation de déneigement de la Route du 3e Rang Labrie par Monsieur Martin Di Tomaso;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité demande à Monsieur Martin Di Tomaso d’aviser par écrit d’ici le 31 décembre 2020 la municipalité afin d’obtenir une autorisation pour effectuer le déneigement au cours de la saison hivernale 2020-2021 avec son équipement la Route du 3e Rang Labrie pour se rendre à son domicile à ses frais et de fournir une preuve de couverture de responsabilité de son assureur;

° QUE si la Municipalité ne reçoit aucune demande écrite d’ici le 31 décembre 2020, aucune autorisation ne sera accordée et le déneigement ne pourra se faire sans avoir obtenu au préalable l’autorisation requise.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-12-17**

**DEMANDE DE LOCATION D’ESPACE DE BUREAU SUPPLÉMENTAIRE-SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA MATANIE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance du courriel du 10 novembre 2020 de Monsieur Jimmy Marceau, directeur du Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie proposant à la municipalité une location d’espace supplémentaire de bureau (ancien bureau municipal au 192 rue Saint-Joseph) pour le SRSI afin des tarifs proposés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité informe le directeur du Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie que la demande formulée de location d’espace supplémentaire sera étudiée au cours de l’année 2021 et qu’il sera informé de la décision du Conseil municipal par la suite.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-12-18**

**APPROBATION-LISTE DES CRÉDITS DOU CORRECTIONS DE TAXES ET AUTRES 2020**

CONSIDÉRANT la liste déposée des crédits ou corrections de taxes et autres par le directeur général et secrétaire-trésorier pour l’exercice financier 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des crédits ou corrections de taxes et autres pour l’exercice financier 2020.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-12-19**

**DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ)-INSTALLATION D’UNE TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION EN ZONE AGRICOLE-TÉLÉCOMMUNICATIONS DENIS GIGNAC INC.-RAOUL BOUFFARD-LOT : 5393493**

CONSIDÉRANT la demande formulée par Télécommunications Denis Gignac inc. à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec afin d’obtenir l’autorisation d’aliénation et l’utilisation à des fins autres que l’agriculture d’une partie du lot 5 393 493 de forme irrégulière et d’une superficie approximative de 0.38 hectares, propriété de Monsieur Raoul Bouffard;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est pour un projet d’implantation et d’exploitation d’un site de télécommunication incluant un chemin d’accès et un site clôturé, à l’intérieur duquel on retrouverait une tour autoportante ainsi qu’un abri pour l’équipement;

CONSIDÉRANT QUE la propriété visée par cette demande se trouve dans un milieu agroforestier homogène;

CONSIDÉRANT QUE ce lot est composé à environ 37% de cultures et friches et à 63% de boisé sans érable;

CONSIDÉRANT QUE l’emplacement prévu de la tour haubanée est situé sur un couvert forestier de peu de valeur;

CONSIDÉRANT QUE l’emplacement choisi est localisé à l’extérieur de la zone urbaine ce qui limite l’impact visuel de cette installation;

CONSIDÉRANT QUE la demande comprend tous les documents et les démarches requis;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne contrevient à aucun règlement municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

° QUE la Municipalité de Sainte-Félicité demande et recommande à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec l’autorisation d’aliénation et l’utilisation à des fins autres que l’agriculture la demande de Télécommunications Denis Gignac Inc.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-12-20**

**APPROBATION-PLAN DE MESURE D’URGENCE AVEC MISES À JOUR**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité a élaboré un plan de mesure d’urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce plan a des mises à jour durant certaines périodes du calendrier municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve le *Plan de mesure d’urgence* de la municipalité avec les mises à jour.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-12-21**

**DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE-COMITÉ DES LOISIRS-FÊTE DE NOEL**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance de la demande d’aide financière d’un montant de 1,500.00$ formulée par le Comité des loisirs de Sainte-Félicité pour l’activité de la Visite du Père Noel chez toi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité accorde une aide financière d’un montant de mille-dollars (1,000.00$) au Centre Sportif Sainte-Félicité pour l’activité de la Visite du Père Noel chez toi;

° QUE le Conseil municipal demande au conseil d’administration du Centre Sportif Sainte-Félicité de fournir les redditions de comptes pour chaque contribution municipale accordée ainsi que le rapport financier annuel;

° QUE le conseil d’administration s’engage à publiciser chaque contribution financière municipale pour toute demande;

° QUE cette aide financière accordée soit prise dans le montant d’aide financière accordée de la Ministre des Affaires municipales et de l’Habitation afin d’atténuer les impacts de la pandémie de la COVID-19.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-12-22**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

De lever la séance ordinaire du 07 décembre 2020, l’ordre du jour étant épuisé et la séance est levée à 20h34.

|  |
| --- |
| *Je, soussigné, Andrew Turcotte, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.* |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

ANDREW TURCOTTE YVES CHASSÉ, GMA

MAIRE DIRECTEUR GÉNÉRAL

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER